



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-202**

Séance publique du

9 juin 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230609- lmc1203904-DE-1-1
Date de signature : 15/06/2023
Date de réception : mercredi 14 juin 2023
<p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : AMÉNAGEMENT DE LA MONTÉE BELLEVUE - ACQUISITION DE PARCELLES
AUPRÈS DE XXXXX**

Le 9 juin 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 juin 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Joëlle CANUET à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Madame Frédérique DUMICHEL à Madame Dominique AUGÉY, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Françoise COURANJOU.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



Secrétariat Général
Direction Foncier et Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2023

Nomenclature : 3.1
Acquisitions

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Eric CHEVALIER

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : AMÉNAGEMENT DE LA MONTÉE BELLEVUE - ACQUISITION DE
PARCELLES AUPRÈS DE XXXXX - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le PLU a défini un emplacement réservé n° 260 au bénéfice de la Commune concernant la réalisation de la jonction entre le Chemin Brunet et l'Avenue Philippe Solari.

Cet emplacement réservé touche partiellement deux parcelles, XXXXX, cadastrées section :

- XXXXX : emprise à détacher de 25,72 m² environ,
- XXXXX : emprise à détacher de 197,66 m² environ. -

Les surfaces seront confirmées, suite à l'intervention du géomètre, pour l'établissement du document d'arpentage qui sera pris en charge par la commune.

Le prix de cession négocié auprès de la copropriété, pour la surface prévisionnelle globale de 223 m², a été fixé à 79 753,00 €.

Cette proposition a été définitivement acceptée lors de l'assemblée générale du 27 avril 2023. La résolution conditionne la signature de l'acte par la validation par la mairie du projet de fermeture de la copropriété.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'acquisition de l'emprise d'environ 223 m² (la surface définitive sera fixée par le document d'arpentage à réaliser), à distraire des parcelles section XXXXX auprès de XXXXX, pour la réalisation des travaux de voirie prévus pour l'Emplacement Réservé XXXXX du PLU ;
- **DIRE** que le prix d'acquisition pour la Commune d'Aix-en-Provence s'élèvera à la somme de 79 753,00 € ;
- **AUTORISER** Mme le Maire ou l'élu délégué au Foncier à signer tous les documents afférents à ce dossier ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Ville.

DL.2023-202 - AMÉNAGEMENT DE LA MONTÉE BELLEVUE - ACQUISITION
DE PARCELLES AUPRÈS DE XXXXX -

Présents et représentés : 53
Présents : 36
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 53
Pour : 53
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

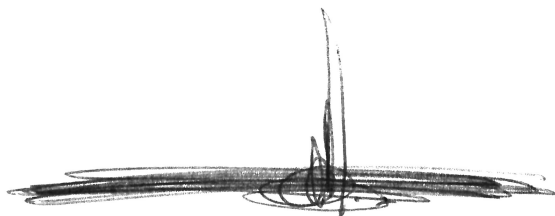
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine Janer

A black ink signature consisting of a vertical line and a horizontal stroke.

Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO

A blue ink signature consisting of several loops and a vertical line.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/06/2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00